

## Œuvrer ensemble pour «la Nouvelle Sécurité privée » au travers d'une plate-forme sociale trisannuelle 2017-2020

Le SNES n'a pas attendu les récentes revendications des agents du secteur(\*) pour prendre en compte leurs préoccupations portées par leurs différentes organisations salariales représentatives avec lesquelles le dialogue est permanent.

Le SNES veille à participer très activement au dialogue social de la « Branche Prévention & Sécurité » et fait en sorte par sa mobilisation sans faille et ses propositions comme ses arbitrages, que ce dialogue soit le plus ouvert et constructif possible avec toutes les parties. Y compris au sein de la partie patronale comme en témoignent nos récents accords en cours d'extension.

Il en va selon le SNES de l'évolution, de la valorisation et de la professionnalisation du métier dans l'intérêt général de ses salariés, de ses entreprises et de ses clients publics et privés. Il en va aussi de l'intérêt supérieur des pouvoirs publics, attentifs à la modernisation d'un secteur partenaire et de plus en plus acteur de la sécurité générale du pays.

Guidé par la volonté stratégique d'instaurer une «nouvelle sécurité privée», le SNES se déclare de nouveau, et publiquement donc, ouvert à la nécessité d'inscrire **dans le cadre d'un "contrat social de progrès trisannuel" une revalorisation salariale associée à des évolutions et adaptations notamment en matière d'organisation du travail : polycompétences, polyvalence, modulation, ...** Et pour pérenniser la qualité, la transparence et l'efficacité de ce nouveau dialogue social, le SNES renouvelle ici son souhait de voir, sans plus tergiverser, rapidement signé **un accord de financement du paritarisme** qui contribuera à renforcer durablement la pertinence du travail conventionnel en cours.

Le temps des manœuvres d'appareils, des blocages, des surenchères... n'est plus de mise dans le contexte d'urgence sécuritaire dans lequel se trouve le pays. Entre les légitimes propositions des différentes parties, il est urgent de faire équitablement les nécessaires arbitrages économiques et méthodologiques pour constituer **une plate-forme sociale d'avenir**. Seule cette démarche vertueuse nous permettra – ensemble et unis – de sortir du cercle vicieux du moins-disant qui paupérise le secteur et l'empêche de répondre efficacement aux nombreux besoins en sécurité.

Face à l'ampleur de la tâche, ce n'est certainement pas, idée reçue, la dualité de la partie patronale qui constituera un quelconque handicap. Bien au contraire, il s'agit là d'une vraie dynamique patronale qui est en marche depuis que le SNES a repris toute sa place autour de la table de négociation. **Cette nouvelle donne favorise enfin la définition et la mise en œuvre d'une vision dynamique de la profession au service de ses clients et aussi de l'ensemble des citoyens, en toute proximité, sur l'ensemble du territoire national.**

Encore faut-il que la sécurité privée, au même titre que la sécurité publique, soit prise en considération comme stratégique et prioritaire par les pouvoirs publics. Sa nécessaire évolution doit être aidée et accompagnée notamment dans le cadre d'un vaste **plan de modernisation professionnelle, sociale et technologique dédié aux métiers de la sécurité privée**. Cela n'a que trop tardé alors que des fonds ont été depuis plusieurs années déjà collectés au travers des surplus de la taxe additionnelle CNAPS.

Ce faisant, créatrice d'emplois et offrant des opportunités de carrières pour les jeunes et moins jeunes, la sécurité privée permettra, entre autres, **la reconversion dans un domaine porteur de salariés laissés sans emploi dans des secteurs en perte de vitesse.**

## **Activer enfin le projet de « Fonds de modernisation sociale » orienté vers la formation professionnelle**

Et c'est **pourquoi le projet de « Fonds de modernisation sociale des métiers de la sécurité privée »** qui, comme le propose très opportunément le Président du Collège CNAPS Alain Bauer, doit être consacré à la formation professionnelle, devrait du point de vue du SNES, notamment, intégrer le financement de formations obligatoires et préalables mais aussi celui du maintien des compétences dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle notamment en matière d'anti-terrorisme pour que l'ensemble des salariés du secteur bénéficie de cet apport de compétence le plus rapidement possible. Comme maintes fois affirmé, la formation stratégique de l'encadrement intermédiaire mais aussi celle des formateurs doivent aussi impérativement faire partie des axes soutenus.

C'est dire s'il y a à faire pour répondre notamment aux défis mis en avant par les différents partenaires sociaux.

Le SNES, unanime, considère que c'est d'abord et avant tout à la branche toute entière, animée unitairement par un projet ambitieux de développement partagé, de montrer l'exemple et d'enclencher la dynamique vertueuse qu'abonderont alors les pouvoirs publics afin aller ensemble de l'avant.

**Pour le Conseil d'Administration du SNES, Jean-Pierre TRIPET, Président**



## **LA NOUVELLE SÉCURITÉ PRIVÉE**

**NOUVEAUX ENJEUX ET DÉFIS, NOUVELLES MISSIONS ET RESPONSABILITÉS**

(\*) à l'initiative de l'intersyndicale SNEPS-CFTC/CGT/UNSA